

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 010-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1698

Déposée le: 24.12.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Bowil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.01.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réduction des effectifs à l'Office de la culture

Le Conseil-exécutif est chargé de réduire les effectifs de l'Office de la culture de 20 équivalents plein temps (EPT) en 2014.

Développement :

Selon la réponse donnée à la question 9 de l'interpellation 191-2013, les effectifs de l'Office de la culture ont augmenté de 51,7 équivalents plein temps entre 2005 et 2013, passant de 82,3 EPT en 2005 à 134 EPT en 2013.

La forte activité de construction aurait justifié cette augmentation.

Comme la révision de la loi sur l'aménagement du territoire entre en vigueur en 2014, les projets de construction diminueront très certainement, raison pour laquelle il sera possible de réduire raisonnablement les effectifs de l'Office de la culture.